



Titre :

Démarches paysagères en Europe. Éléments de parangonnage pour les politiques publiques françaises

Auteur(s) :

CABRIT, Jean-Luc ; SOULIE, Marie-Christine ; THIBAULT, Jean-Pierre

Organisme(s) auteur(s) :

CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CGEDD)

Source bibliographique :

Paris : Conseil général de l'environnement et du développement durable, décembre 2017.- 173 p.

Résumé :

En ratifiant en 2006 la Convention européenne du paysage, la France a pris l'engagement d'une amélioration de la qualité de ses paysages et d'une meilleure maîtrise de leur évolution, notamment dans les espaces ruraux et les périphéries urbaines. Se plaçant dans ce cadre, et poursuivant ses travaux sur la politique du paysage en France, le CGEDD a entrepris d'observer et d'analyser les politiques paysagères de huit pays voisins : Irlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne, dont les pratiques et certaines expériences pourraient être utilement transposées dans le contexte national. Le rapport commence par évoquer les tendances significatives observées au fil des investigations ; note deux grands domaines d'évolution, celui des principes et celui des pratiques. Il examine ensuite les marges de progrès de la France dans la mise en oeuvre de la Convention et formule huit recommandations. La première, de nature transversale, consiste à élaborer une stratégie nationale interministérielle du paysage, qui aborderait le paysage comme une dimension facilitatrice et intégratrice des politiques sectorielles et non comme une politique annexe ou isolée. Les sept autres recommandations contribuent à la mise en oeuvre de la première, en proposant des mesures permettant, soit d'en alimenter les réflexions préalables, soit de lancer la dynamique en préparant l'avenir. Le rapport conclut sur les résistances à la mise en oeuvre des engagements européens de la France dans ce domaine, du fait des cloisonnements administratifs et disciplinaires. Devant le fort désir de contribution citoyenne aux actions locales sur les territoires et l'exigence accrue d'un cadre de vie de qualité, la France doit poursuivre, amplifier et surtout mieux coordonner ses actions en faveur de la reconquête qualitative du paysage.

Thèmes(s) :

ENVIRONNEMENT ; AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Domaine(s) :

PAYSAGE ; PLANIFICATION

Mot(s)-clé(s) :

STRATEGIE ; POLITIQUE PUBLIQUE ; EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ; ASPECT JURIDIQUE ; QUALITE DE LA VIE ; EDUCATION ; PAYSAGE ; PAYSAGISME ; PARANGONNAGE ; CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE ; QUALITE PAYSAGERE

Descripteur(s) géographique(s) :

Europe ; France ; Irlande ; Royaume-Uni ; Pays-Bas ; Belgique ; Allemagne ; Suisse ; Italie ; Espagne

Numéro :

010731-01

Texte disponible en ligne



Titre :

**Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action.
Mission de conseil sur la politique nationale du paysage.**

Auteur(s) :

CLEMENT (Denis) ; CABRIT (Jean-Luc) ; DOIZELET (Marie-Pierre)

Organisme(s) auteur(s) :

CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CGEDD)

Source bibliographique :

Paris : Conseil général de l'environnement et du développement durable, avril 2014.-
111 p.

Résumé :

Les paysages de France n'ont cessé de se transformer, tendant à se banaliser ou à se dégrader sans qu'apparaisse de réaction nationale. Même si beaucoup de projets urbains placent le paysage au coeur de l'aménagement, il n'en est pas de même sur la plus grande partie du territoire. Des exemples réussis d'aménagement ouvrent la voie à la généralisation de pratiques nouvelles. Le rapport analyse les raisons de la situation et formule des propositions d'action pour renverser la tendance. Il invite à mettre en oeuvre un plan national du paysage dont l'élaboration pourrait s'appuyer sur ces propositions et qui serait à même de mobiliser les acteurs publics, sans dépense supplémentaire ni évolution réglementaire. Les propositions d'action sont structurées autour de quatre axes: faire comprendre que le paysage est un outil de l'aménagement; développer une culture du paysage; mieux composer avec le paysage dans la planification spatiale et dans les projets d'aménagement opérationnel; réaffirmer la place du paysage parmi les grandes politiques nationales. L'adoption du projet de loi sur la biodiversité est l'occasion d'inscrire la politique du paysage comme composante du développement durable. L'élaboration d'un plan national du paysage pourrait accompagner la nouvelle loi et démontrer l'engagement de la France.

Thèmes(s) :

ENVIRONNEMENT

Domaine(s) :

PAYSAGE

Mot(s)-clé(s) :



PAYSAGE ; PAYSAGE RURAL ; PAYSAGE URBAIN ; CONCEPT ; PERCEPTION ;
AMENAGEMENT URBAIN ; AMENAGEMENT RURAL ; POLITIQUE PUBLIQUE ;
PLANIFICATION ; PLAN NATIONAL

Descripteur(s) géographique(s) :

France

Numéro :

008333-01

Texte disponible en ligne